

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 23 JUIN 2021**

**Date convocation :** 18 juin 2021

**Date affichage :** 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à vingt heures trente ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Denis OPSOMER, maire.

**Étaient présents :**

Mmes : BARJAT Candice, CARLE Isabelle, DELARUE Dorothee, ELOY Angélique, LELONG Marie-Line, TAVERNIER Mélissa

MM. : OPSOMER Denis, de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, DEJONGHE Sébastien, MERCIER Sylvain,

**Absent :** M. GAMBET Clément

**Secrétaire de séance :** Mme BLANCKAERT Marie-Hélène

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Modification des statuts de la CCALN**
- **Modification des statuts de la FDE**
- **Demande de subvention de l'AFL,**
- **Délégation au Centre de Gestion de la Somme de la fonction d'inspection Santé/Sécurité,**
- **Position du Conseil Municipal sur le développement éolien sur la Commune,**
- **Appel à projet photovoltaïque,**
- **Délibération sur le recouvrement de la dette QUENNEHEN-DEMORSY,**
- **Retour sur les propositions d'aménagements PMR,**
- **Informations et questions diverses**

**Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal**

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

**Modification des statuts de la CCALN**

La Communauté de Communes Avre-Luce-Noye a décidé de restituer la compétence « prise en charge de la cotisation SDIS » aux communes de la Communauté de Communes.

Les communes sont appelées à délibérer pour modifier les statuts de la CCALN en ce sens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, a refusé la modification des statuts de la CCALN et la prise en charge de la cotisation SDIS par les communes.**

### **Modification des statuts de la FDE**

La Ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité la modification des statuts de la FDE permettant l'adhésion de la Ville de Salouël à la FDE80.**

### **Demande de subvention de l'AFL**

Le président de l'AFL demande au conseil municipal d'accorder une subvention à l'association pour permettre de mettre en place la fête du village qui se déroulera le dimanche 12 septembre, si les moyens humains et financiers le permettent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention et 1 non-votant (élue de l'AFL) a accordé à l'AFL une subvention de 1000 euros pour l'organisation de la fête du village.**

### **Délégation au Centre de Gestion de la Somme de la fonction d'inspection Santé/Sécurité**

La commune a obligation de désigner un agent chargé de la fonction d'inspection concernant la réglementation Santé-Sécurité.

Le Centre de Gestion de la Somme propose un conventionnement afin de mener à bien cette mission. Le coût de fonctionnement de cette mission est intégré dans la cotisation additionnelle et n'engendrera pas de facturation supplémentaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'Inspection d'Hygiène et de Sécurité.**

### **Position du Conseil Municipal sur le développement éolien sur la Commune**

La commune a été sollicitée par diverses sociétés de développement éolien.

Le maire demande la position des conseillers municipaux sur un quelconque projet éolien.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix contre, 3 abstentions et une voix pour (dans le cadre d'un Schéma de Développement Eolien) se prononce contre tout projet éolien sur la commune.**

### **Appel à projet photovoltaïque**

Un projet photovoltaïque a été transmis par la FDE. Plusieurs bâtiments peuvent être concernés : salle de sport, école, salle des fêtes et les logements locatifs rue d'Hainneville.

Si le projet se réalise, il est prévu de revendre l'électricité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à dix voix pour et une abstention, la participation à l'appel à projet « photovoltaïque ».**

### **Délibération sur le recouvrement de la dette QUENEHEN-DEMORSY**

Des locataires ont quitté un logement communal rue du château avec des arriérés de loyers. Malgré les poursuites, ils restent devoir la somme de 12.300 euros. Devant l'historique de ce dossier, mettre en œuvre une procédure de recouvrement de cette somme entraînerait des frais supplémentaires d'avocat et d'huissier sans aucune garantie de succès.

Le maire propose d'abandonner Les poursuites.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas engager de frais supplémentaires dans le recouvrement de cette dette.**

### **Retour sur les propositions d'aménagements PMR**

Le cabinet d'architecte Sandrine TELLIER a transmis un dossier plus précis pour les aménagements PMR. Les estimations sont les suivantes :

Mairie : 25 750 € HT  
Ecole : 8 044 € HT  
Salle de sport : 6 930 € HT  
Salle des fêtes : 19 215 € HT  
Soit au total 59 939 € HT

Avant de demander des devis auprès des entreprises, le 1<sup>er</sup> adjoint souhaite rechercher les subventions que la commune pourrait obtenir pour le financement de ces travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au 1<sup>er</sup> adjoint pour demander des subventions, notamment auprès du Département et de la Région.**

### **Informations et questions diverses**

- CCALN - commission environnement : en ce qui concerne les poubelles jaunes, un appel sera fait aux communes pour savoir combien il faudrait en prévoir. Toutefois, celles-ci seront payantes au prix d'environ 25 € (prix coutant)

- CCALN - commission aménagement du territoire : un projet « déplacements doux » (vélo) est en cours de réflexion. Le PLUI Avre Luce Noye sera lancé à l'automne avec le recrutement d'un bureau d'étude.

- SIAEP : La CCALN a la compétence « Eaux-Assainissement » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les comptes du SIAEP font apparaître un excédent de 175000 €, lequel peut soit être transmis à la structure compétente de la CCALN ou gardé totalement ou partiellement par les communes de la SIAEP Plateau de la Noye.

- Restauration collective scolaire : suite à l'appel d'offre concernant le marché de fourniture des repas, la commission de la Communauté de Communes se réunit le jeudi 24 juin. API, fournisseur jusqu'au 31 août 2021 serait le seul à avoir répondu.

- Fin d'année : Noël, repas des aînés ; Pour les cadeaux de Noël, il faut commencer à s'en occuper dès juillet. Madame ELOY prend en charge le groupe de travail « Cadeaux de Noël des enfants ». La réflexion sur l'organisation du repas des aînés sera menée dès la rentrée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

- Le secrétariat de mairie sera fermé tout le mois de juillet.

La séance est levée à 21h40